Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260507-CNE07052607-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARZAN

Séance du jeudi 07 mai 2026

Date de convocation :	30 avril 2026	Conseillers en exercice :	23
Date d'affichage :	30 avril 2026	Conseillers présents :	20
		Conseillers votants :	23

L'an deux mille vingt-six, le sept mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le trente avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis LE RALLE, Maire.

Etaient présents : M. Denis LE RALLE, Mme Annie DRENO, M. Sylvain GUEDAS, Mme Sylvie BENNEKA, M. Augustin PAULAY, M. Jean-Pierre ZUCCHI, Mme Françoise HEBEL, M. Christian TREMANT, Mme Marie-Pierre SANTERRE, M. Rémi MATHURIN, Mme Rachelle HILLAIREAU, M. Réda OUKRINE, Mme Patricia TALIO, M. Jean-Marc NOEL, Mme Marie CATREVAUX, Mme Stéphanie LA MANNA, M. Morgan JOANNIC, Mme Camille LE PAGE, M. Jacky NAULIN, Mme Alexandra CONTRATTI.

Étaient absents excusés :
M. Patrick MONNEREAU a donné pouvoir à M. Denis LE RALLE.
Mme Nathalie BANCEL a donné pouvoir à Mme Annie DRENO.
Mme Lise CRONIER a donné pouvoir à Mme Alexandra CONTRATTI.

Mme Marie CATREVAUX a été élue secrétaire de séance.

- **Communication – site internet – CNE070526-07**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commission Communication, réunie le 22 avril 2026, a engagé une réflexion sur les supports de communication de la commune, à l'occasion du nouveau mandat.

Pour le bulletin communal (Marz'annonces), la commission propose au vu des délais réduits pour une prochaine parution à l'été 2026 (communication sur le nouveau Conseil municipal), de travailler, comme précédemment, avec la société le Homard Bleu, agence de communication à Guidel, et la société AG COPY à Saint-Nazaire pour l'impression.

La commission propose de travailler à l'élaboration d'une nouvelle maquette pour le bulletin et propose de lancer une consultation pour le choix d'un prestataire.

En parallèle, pour le site internet communal, créé en 2013, jugé vieillissant et en passe de ne plus pouvoir bénéficier d'une mise à jour du socle, la commission propose d'engager une réflexion pour une refonte.

La commission propose de lancer une consultation pour le choix d'un prestataire en charge de cette refonte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- approuve les propositions de la commission ci-avant présentées,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260507-CNE07052607-DE

- autorise M. le Maire à lancer une consultation :
    - pour le choix d'un prestataire en charge de l'élaboration du bulletin communal Marz'annonces,
    - pour le choix d'un prestataire en charge de la refonte ou de la création d'un nouveau site internet de la commune.

Pour copie conforme,
MARZAN, le 12 mai 2026
Le Maire,
Denis LE RALLE